

BAC PRO

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Modules généraux	Modules professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Français • Education Socioculturelle • Histoire-géographie • Anglais • Education Physique et Sportive • Biologie • Sciences Physiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Chantier d'aménagement, • Economie professionnelle, • Histoire des jardins, • Développement durable, • Technique, • Gestion de chantier, • Technique de création et maintenance, • Technique de plantation et entretien, • Conduite et machinisme, • Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)

90 % DE
REUSSITE AUX
EXAMENS

77 % DES
APPRENANTS
SATISFAITS

Renseignements



Responsable UFA : Katy AUDIDIER
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sophie CHOCU
sophie.chocu@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré

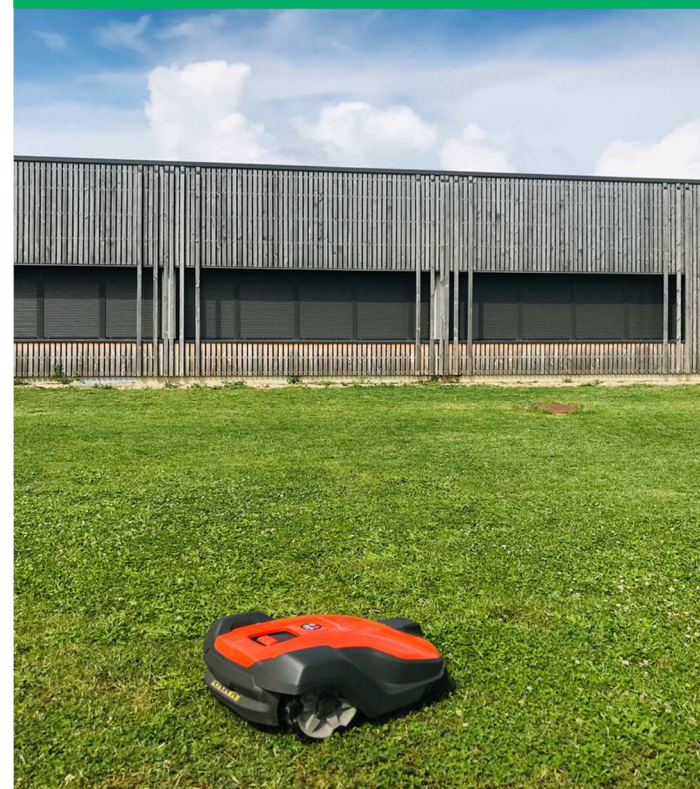


BAC PRO

Aménagements paysagers

En Apprentissage

Pôle de Formation
Nat'Thuré Végétal



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs

Le BAC PRO « aménagements paysagers » est un diplôme de niveau 4 préparé en un cycle de référence de 3 ans, constitué de la Seconde professionnelle « Nature, Jardin, Paysage, Forêt », et des classes de première et terminale de la spécialité choisie.

Il forme des salariés expérimentés, amenés à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées.

Qualités requises

- Capacités techniques et organisationnelles,
- Sens du contact et du travail en équipe,
- Pédagogie et autonomie,
- Bonne condition physique.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Possibilité dès 15 ans en ayant terminé une classe de 3ème.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Après un CAP,
- Après une classe de seconde,
- Après une classe de première,
- Satisfaire aux tests de prérequis :
 - ⇒ Savoir lire, écrire, et comprendre le français (niveau B1),
 - ⇒ Savoir utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - ⇒ Avoir un projet professionnel validé dans le domaine des espaces verts.

Durée de la formation

Sur un parcours de 3 ans et sur la base de 35 heures par semaine :

- En entreprise : 33 semaines par an (1155 heures),
- En centre : 19 semaines par an (665 heures),
- 5 semaines de congés payés.

78 %
insertion
professionnelle

Financement

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

Rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le diplôme de BAC PRO Aménagements Paysagers est attribué à la fin des trois années de formation. La formation étant organisée en modules, elle permet de bénéficier à partir de la première, du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte partie pour l'examen. L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

Poursuites d'études

BTSA Aménagements Paysagers,
Certificat de Spécialisation.



Au sein de l'établissement

- Participation aux Olympiades des métiers,
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self,
- Possibilités d'hébergement,
- Centre d'Accompagnement et d'Informations,
- Salles informatiques,
- Plateau technique aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, chantiers-école, auto-formation, individualisation, ...

CHEF D'EQUIPE EN ENTREPRISE PAYSAGISTE

Orchestrer la mise en valeur du paysage !

SON ROLE

Meneur d'hommes, il encadre une ou deux équipes sur les chantiers. Il donne les consignes, répartit le travail au quotidien, s'assure du bon état du matériel, du respect des règles de sécurité et des règles de l'art. Il interprète les plans et documents d'exécution, les adapte au terrain, résout les éventuels soucis techniques et assure le suivi administratif du chantier.

DOMAINES D'INTERVENTION

- La création, l'aménagement et l'entretien des parcs et jardins, des terrains de sport, et des milieux aquatiques,
- Les travaux de génie végétal et de génie écologique,
- L'installation des systèmes d'arrosage intégré, et d'éclairage,
- La végétalisation, des terrasses et des toitures,

